



MaVie-MaVae

Accompagnement VAE
Conseil rédactionnel
Préparation oral jury
55, Avenue de Cannes
06160 ANTIBES JUAN-LES-PINS
06 61 43 78 88 | dominique.ribeiro@ma vie-mavae.fr
<https://ma vie-mavae.fr>

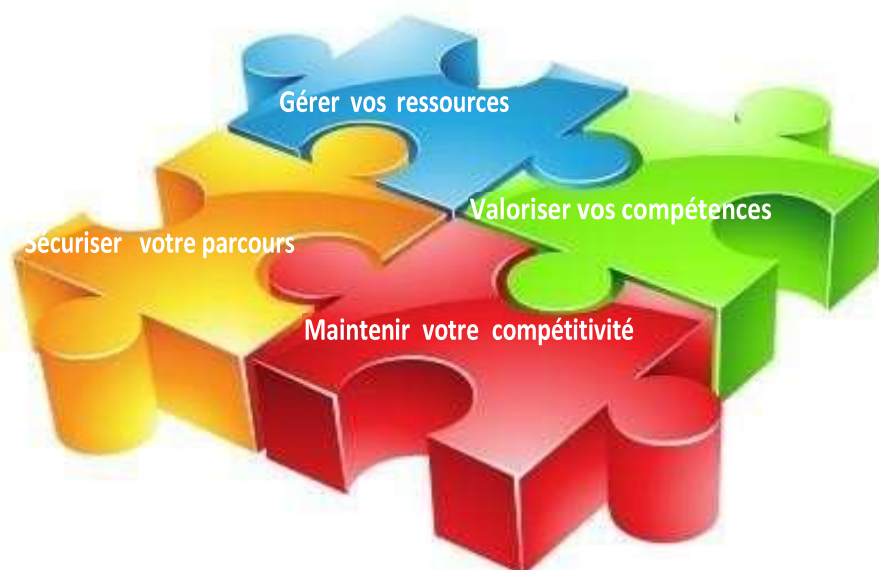
Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

GUIDE PRATIQUE DE LA VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience



Entreprise Individuelle MAVIE-MAVAE

SIRET 428 101 182 00064- APE : 9609 Z

NDA : 93060960306 délivré par la Préfecture de la région PACA

Siège social : 55 Avenue de Cannes, Résidence Le Grand Large, Bât. C, 06160 ANTIBES

Qu'est-ce que la VAE ?

La VAE est un processus inscrit dans le Code du Travail (article L.900-1) et dans le Code de l'Education (article L.335-5) : en France, c'est la troisième voie d'obtention d'une certification.

C'est une démarche volontaire de la part d'un individu, qui souhaite obtenir un diplôme ou une certification, sans suivre de formation.

Prérequis / conditions d'accès :

Toute personne, quel que soit son statut, qui a au moins **un an d'expérience personnelle et professionnelle** (soit 1607 heures) en lien directe avec la certification choisie.

Les expériences suivantes peuvent être prises en compte dans la mesure où elles sont justifiées :

- Expériences salariées ou non salariées.
- Activités bénévoles ou volontaires.
- Expériences dans le cadre d'une fonction de responsable syndical, de conseiller municipal, général ou régional.
- Les périodes de formations initiales ou continues en milieu professionnel (formation en alternance ou en apprentissage).

L'activité professionnelle peut avoir été exercée de manière continue ou discontinue, à temps plein ou partiel, et dans différentes structures (entreprise, association, etc.).

Bon à savoir

Les diplômes délivrés sont exactement les mêmes que les diplômes acquis par la voie de la formation, la VAE représentant une nouvelle voie d'accès à ces diplômes.

**

La VAE prend en compte toute l'expérience même celle acquise à l'étranger.

**

La VAE est accessible sans condition de diplôme.

**

Il est possible de se faire accompagner tout au long de la démarche VAE.

Un Accompagnateur VAE peut vous guider pour mener à bien votre projet de VAE.

**

L'accompagnement VAE peut être financé par votre Compte Personnel de Formation (CPF), France Travail si vous êtes demandeur d'emploi, Transition Pro (dans la limite de 2000 euros), les Opérateurs de Compétences (OPCO), et l'AGEFICE pour les commerçants et indépendants) – **RENSEIGNEZ-VOUS**

**

Bien que l'obtention d'un diplôme par la VAE ne nécessite pas de temps de formation, elle nécessite un réel investissement personnel.

Les nouvelles dispositions de la VAE depuis le 1er janvier 2024

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) a connu des **modifications significatives**, visant à améliorer et à simplifier le processus pour les candidats.

Le décret du 28 décembre 2023, issu de **la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022**, a mis **en œuvre une réforme** de la procédure de VAE.

Ces nouvelles mesures concernent les parcours de VAE qui débutent à partir du **1er janvier 2024**.

Concrètement, **France VAE** devient progressivement le Service Public dédié à la VAE.

Le site France VAE a pour objectif de **faciliter la mise en œuvre de la réforme** en centralisant les démarches administratives afin d'accélérer le processus de la VAE.

Ce nouveau parcours France VAE, plus simple et plus rapide, permet notamment d'être accompagné par un **Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP)** dès le début de sa démarche VAE.

Cependant, son déploiement est **progressif** et il n'est **pas encore** ouvert à tous, et à tous les diplômés.

En attendant la mise en œuvre complète de la réforme :

- Un candidat doit **remplir plusieurs conditions** pour pouvoir réaliser le nouveau parcours France VAE.
- Et, ce nouveau parcours France VAE concerne, pour l'instant, **24 diplômes** du secteur d'activité :
 - **Le sanitaire et social**

RENSEIGNEZ-VOUS : www.vae.gouv.fr

IMPORTANT :

A ce jour, un candidat qui n'a pas les critères exigés, et/ou qui vise un diplôme qui n'est pas sur cette liste, n'est pas encore éligible au nouveau parcours France VAE.

Il devra suivre le parcours VAE habituel mis en place avant la réforme de 2022.

RENSEIGNEZ-VOUS : www.vae.education.gouv.fr

Entreprise Individuelle MAVIE-MAVAE

SIRET 428 101 182 00064- APE : 9609 Z

NDA : 93060960306 délivré par la Préfecture de la région PACA

Siège social : 55 Avenue de Cannes, Résidence Le Grand Large, Bât. C, 06160 ANTIBES

Pourquoi faire une VAE ?

Gérer vos
ressources

- Être acteur de son parcours professionnel
- Connaître ses compétences et prendre du recul sur ses pratiques professionnelles

Maintenir
votre
compétitivité

- Développer ses compétences : le travail exigé par la VAE permet de développer certaines compétences particulières
- Sécuriser son parcours professionnel
- Gagner en confiance et en efficacité

Valoriser vos
compétences

- Décrocher un diplôme et valoriser les compétences acquises
- Avoir une meilleure aisance dans l'exercice du poste de travail

Sécuriser
votre
parcours

- Maintenir son employabilité sur le marché du travail
- Avoir une vision claire de son évolution
- Augmenter ses possibilités d'évolution

Entreprise Individuelle MAVIE-MAVAE

SIRET 428 101 182 00064- APE : 9609 Z

NDA : 93060960306 délivré par la Préfecture de la région PACA

Siège social : 55 Avenue de Cannes, Résidence Le Grand Large, Bât. C, 06160 ANTIBES

Les étapes de la VAE

Choix de la certification

- Le **choix** du bon diplôme, titre ou CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) est un gage de réussite d'une démarche de VAE.
- Plus la certification choisie est proche de votre profil, plus les chances de validation sont élevées.

Recevabilité

- Le dépôt de la candidature (**dossier de Faisabilité ou Livret 1**) est la première véritable étape votre démarche VAE.
- Elle permet à l'organisme certificateur d'examiner la **Recevabilité** de votre candidature.

Dossier de preuve

- Si votre candidature est acceptée, vous poursuivez votre démarche VAE et remplissez le **dossier de Validation ou Livret 2**.
- Il servira au jury pour évaluer vos compétences en lien avec la certification visée.

Jury

- Un jury VAE est constitué par chaque certificateur, afin **d'évaluer vos compétences acquises** au cours de votre expérience, et de **vérifier** si elles correspondent à celles exigées par le **diplôme**.

3 issues possibles

Validation totale

Délivrance de la certification

Validation partielle

Non Validation

Vous pourrez représenter votre dossier de Validation ultérieurement, ou revoir le choix de la certification

Les blocs de compétences acquis le sont définitivement : vous pouvez représenter un dossier VAE pour valider les blocs de compétences manquants ou les valider en formation

Entreprise Individuelle MAVIE-MAVAE

SIRET 428 101 182 00064- APE : 9609 Z

NDA : 93060960306 délivré par la Préfecture de la région PACA

Siège social : 55 Avenue de Cannes, Résidence Le Grand Large, Bât. C, 06160 ANTIBES

L'accompagnement : un facteur clé de réussite

La faisabilité

- MAVIE-MAVAE® vous guide dans le choix de la certification



La recevabilité

- MAVIE-MAVAE® vous aide à constituer votre dossier de Faisabilité ou Livret 1)



La preuve

- MAVIE-MAVAE® vous accompagne dans la réalisation de votre dossier de Validation ou Livret 2



Le jury

- MAVIE-MAVAE® vous prépare à l'oral du jury VAE



Post-jury

- Si validation partielle ou non validation, MAVIE-MAVAE® vous aide à déterminer un plan d'action pour la suite

Entreprise Individuelle MAVIE-MAVAE

SIRET 428 101 182 00064- APE : 9609 Z

NDA : 93060960306 délivré par la Préfecture de la région PACA

Siège social : 55 Avenue de Cannes, Résidence Le Grand Large, Bât. C, 06160 ANTIBES

RESSOURCES INTERNET D'INFORMATIONS VAE

1 – RECHERCHE DU DIPLOME

- Vérifier ou rechercher une certification : France Compétences :
www.francecompetences.fr
- Education Nationale : France VAE :
www.vae.gouv.fr
- Titres Pro AFPA – Ministères du travail :
www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPRecherche.aspx
- Sanitaire et social :
www.vae.asp-public.fr/vaeinfo/
- Certifications universitaires :
www.orientation.com/diplomes/diplome-diplome-universite
- Identifier parcours compétences :
www.tracetesacquis.org/
- Recherche de thèses et mémoires pour VAE Master ou doctorants :
www.scribbr.fr/these-doctorat/banques-theses/

2 – INFORMATIONS SUR LA VAE

- **Le portail de la VAE du gouvernement :**
www.vae.education.gouv.fr
- **Le rôle de France compétences :**
www.francecompetences.fr
- **Tout savoir sur la VAE :**
www.lepoint.fr/stories/tout-savoir-sur-la-vae-25-05-2022-2477044_3919.php#11
- **VAE, votre expérience a de la valeur :**
www.lanouvellerepublique.fr/indre/vae-votre-experience-a-de-la-valeur
- **Validation des Acquis de l'Expérience :**
www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/vae-validation-acquis-experience/
- **Validation des acquis, l'autre façon de décrocher un diplôme :**
start.lesechos.fr/apprendre/universites-ecoles/validation-des-acquis-lautre-facon-de-decrocher-un-diplome-1176103
- **Validation des acquis de l'expérience (VAE) :**
www.centre-inffo.fr/offre-formation-produits-services/offre-centre-inffo-par-thematiques/validation-des-acquis-de-lexperience-vae
- **La VAE retrouve ses lettres de noblesse :**
rebondir.fr/la-vae-retrouve-ses-lettres-de-noblesse/

(Document mis à jour le 18/12/2024)